



Problème sur une facture de gaz

Par **AZE**, le **01/03/2008 à 14:59**

Bonjour,

J'ai loué un logement à un couple en juillet 06. Une agence immobilière a fait l'état des lieux et le relevé des compteurs. Par contre, le contrat du compteur de gaz est resté à mon nom (propriétaire), j'ai renvoyé les factures de gaz aux locataires qui les ont payés directement mais avec toujours un peu de retard. Ceux-ci ont quittés le logement fin novembre 07 après un mois de préavis pour cause de mutation.

Par contre, je ne parviens pas à faire payer la dernière facture de GDF de 208€ et comme ils ne m'ont pas payé les 2 derniers mois de loyers. N'ayant pas les 2 mois de caution, je n'ai pas de possibilité de défalquer cette somme.

Par contre, l'un des parents s'était porté caution solidaire, quel est mon recours pour faire payer cette facture par les anciens locataires ou la caution.

Par **citoyenalpha**, le **02/03/2008 à 18:48**

Bonjour

Mettez en demeure vos anciens locataires et le cautionneur d'effectuer le paiement.

A défaut de réponse saisissez le juge de proximité du lieu où se trouve l'appartement loué afin d'obtenir un titre exécutoire condamnant solidairement les ex locataires et le cautionneur.

Avec ce titre exécutoire vous pouvez mandater un huissier afin de recouvrer la créance soit

auprès des anciens locataires soit du cautionneur. (saisi sur compte...)

Restant à votre disposition